

Effectif légal :	19
En exercice :	19
Présents :	13
Pouvoirs :	03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 18 juillet à 19h00

le Conseil Municipal de la Commune de BEAUCROISSANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, à la salle du Conseil Municipal,

sous la Présidence de M Antoine REBOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2024

Présents : M Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, Mme Constance CALI, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, M. Stephan HERVE, Mme Stéphanie ROUX, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Christophe FAYOLLE, **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : M. Guy CARMONA qui a donné pouvoir à Mme Michelle CIAVATTI, Mme Karen BISSONET qui a donné pouvoir à Mme Dominique FAUCON, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE

Absents excusés : M. Laurent CHARPENAY, M. Hugo GALATIOTO, M. Franck CHARPENAY

Secrétaire de séance : M. Stephan HERVE

La séance débute à 19h02.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Stephan HERVE **a été nommé secrétaire de séance à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 est adopté à 16 voix pour.

MARCHE DE TRAVAUX « CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de construction d'un bâtiment communal à destination des services techniques à proximité des locaux existants.

La construction est prévue sur une partie de la parcelle AN404 et de la parcelle AN168, dont la commune est propriétaire. Elle est classée UE (équipement public au PLUi de Bièvre Est).

L'atelier d'architecture JF. PEPILLO a réalisé les missions d'avant-projet et de dépôt du dossier de Permis de Construire.

Le bâtiment est composé d'un volume simple, couvert d'un toit deux pans.

Les façades sont habillées :

- D'un bardage métallique Ivoire Clair
- D'un enduit teinte blanc cassé

Les menuiseries sont de teinte gris anthracite.

Un bac acier de teinte rouge tuile couvre le bâtiment.

La toiture supporte des panneaux photovoltaïques.

Un mur de clôture d'une hauteur de 1m80 est couvert d'un enduit de teinte blanc cassé fermera le tènement côté Ouest.

Le futur bâtiment sera raccordé en électricité sur le bâtiment communal voisin.

Les eaux pluviales du bâtiment et de voirie seront collectées dans un puits perdu implanté sur la parcelle.

L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée de :

- Un architecte pour la réalisation de la mission « économiste » : Atelier d'architecture JF PEPILLO
- Un bureau d'études structure : INGEPLAN – Frédéric BOYER

Le Cabinet ARMASOL a réalisé une étude de sol et le Cabinet de contrôle est ALPES CONTROLES (Contrôle Technique de Construction et Coordination Sécurité et Protection de Santé).

Le Maître d'ouvrage prendra à sa charge les fluides (électricité, téléphone, eau..) et fera son affaire de la pose et raccordement des panneaux photovoltaïques.

Le planning prévisionnel des travaux est de **début octobre 2024 à mars 2025**.
Le mois de septembre 2024 est consacré à la préparation du chantier.

A cette fin, une consultation a été lancée en juin 2024 portant sur l'ensemble des prestations nécessaires à la construction d'un bâtiment pour les Services techniques de la commune de Beaucroissant.

Pour ces raisons, le marché en une tranche de travaux et en 3 lots :

Lot 01 : Gros-Œuvre – VRD – Façades

Lot 02 : Charpente – Couverture – Bardage

Lot 03 : Portes sectionnelles - Serrurerie

L'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage a été fixée à 250 000 euros HT, hors maîtrise d'œuvre et prestations annexes.

Les marchés attribués sont des marchés de travaux. Ils sont passés selon la procédure dite « adaptée », plus souple en terme de règles de consultation, car les montants se situent en dessous des seuils des marchés formalisés.

La consultation a été publiée sur le JAL « Les Affiches de Grenoble » et la plateforme marchés sécurisés le 6 juin 2024 avec une date limite de réception des offres le 1^{er} juillet 2024 à 12h00.

Au terme du délai fixé pour la remise des offres, 20 offres ont été déposées par voie dématérialisée soit :

Lot 01 - Gros-Œuvre – VRD – Façades : 7 entreprises qui ont répondu

Lot 02 - Charpente – Couverture – Bardage : 7 entreprises qui ont répondu

Lot 03 - Portes sectionnelles – Serrurerie : 6 entreprises qui ont répondu

A la suite d'une première analyse, les 3 offres les mieux classées par lot ont été retenues à savoir :

Lot 01 - Gros-Œuvre – VRD – Façades :

1. Blanc BTP
2. Roland Tomai
3. Gelas Constructions

Lot 02 - Charpente – Couverture – Bardage :

1. Construction de Maisons et Charpentes du Dauphiné (CMCD)
2. Sainte-Marie Charpente
3. Charpentiers du Sonnay

Lot 03 - Portes sectionnelles – Serrurerie :

1. Bruno et Cie
2. Iovini
3. MRG

Selon le règlement de consultation, une négociation a eu lieu avec les 3 meilleurs candidats de chaque lot.

Le règlement de consultation prévoyait une appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60%

- Prix de la prestation : 40 %

A l'issue de la négociation et en se fondant sur l'analyse des 3 offres les mieux placées par lot, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 juillet 2024 a proposé de retenir les offres suivantes :

Lot 01 - Gros-Œuvre – VRD – Façades : **Blanc BTP**

Lot 02 - Charpente – Couverture – Bardage : **CMCD**

Lot 03 - Portes sectionnelles – Serrurerie : **MRG**

A la question de Stéphanie ROUX demandant si le béton banché du mur de clôture sera lavable (risque tags), Gérard GIROUD-PIFFOZ répond qu'un fongicide sera passé à la livraison. Il précise que l'électricité et les réseaux d'eau seront à financer en plus et seront installés par les services techniques.

Considérant le rapport d'analyse des offres proposé à la Commission d'Appel d'offres du 15 juillet 2024, et les conclusions unanimes de cette Commission ;

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Attribue** les marchés de travaux pour la construction d'un bâtiment communal pour les services techniques de la commune :

Lot 01 - Gros-Œuvre – VRD – Façades : Blanc BTP, 225 Route de Briac 26 420 St-Julien- en-Vercors pour un montant de **184 368,10 € HT**.

Lot 02 - Charpente – Couverture – Bardage : Construction de Maisons et Charpentes du Dauphiné (CMCD), 280 chemin de la Source 38490 Saint-Ondras pour un montant de **56 500 € HT**.

Lot 03 - Portes sectionnelles – Serrurerie : MRG, 1 route de Chartreuse 38590 St-Etienne-de-St-Geoirs pour un montant de **22 935 € HT**.

Soit un montant total de travaux de **263 803,10 € HT**.

- **Autorise Monsieur** le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction d'un bâtiment communal ainsi que les avenants correspondants.

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Isère.

TE 38 – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉCOMMUNICATION - PROJET AMENAGEMENT DE LA « PLACE DU VILLAGE » ET DE LA COUR D'ECOLE

Dans le cadre du projet d'aménagement de la « Place du Village » et de la cour d'école, la commune a saisi le TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE 38) afin de procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication sur la place de la foire.

Les travaux porteront sur la mise en souterrain du réseau basse tension, ainsi que des branchements des habitations existantes. Le linéaire de fouille à réaliser est d'environ 70 ml.

TE 38 réalisera les prestations de génie civil pour l'ensemble de ces réseaux : pose de fourreaux et tubes, coffrets. Le câble sera déployé sous maîtrise d'ouvrage TE38 pour les réseaux de distribution publique d'électricité.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **56 196 €**
- 2 – Le montant total de financement externe serait de : **56 196 €**
- 3 – La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **0 €**
- 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **0 €**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **0 €**
- 2 – Le montant total de financement externe serait de : **0 €**
- 3 – La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **0 €**
- 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **0 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité

Manuel GOMEZ demande si tous les câbles aériens (intégrant la sono de la foire et la fibre) seront enterrés. Cette question est à l'étude. Le Maire précise aussi que les candélabres d'éclairage seront changés.

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Prend acte** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
Prix de revient prévisionnel : **56 196 €**
Financements externes : **56 196 €**
Participation prévisionnelle : 0 € (frais TE38 + contribution aux investissements)
- **Prend acte** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **0 €**.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE 38)

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - TERRASSES SITUEES RUE DES TROIS CROIX (LE LONG DE LA MAISON NARDY)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les terrasses situées le long de la façade de la Maison Nardy, rue des Trois-Croix se situent dans le domaine public.

Pour mener à bien la réhabilitation de cet ensemble immobilier, ces terrasses doivent être intégrées dans l'ensemble du tènement immobilier.

Ces terrasses ne seront donc plus affectées à l'usage direct du public.

A cet effet, des barrières et une signalétique interdisent désormais l'accès au public.

Cet espace est désaffecté de fait.

Considérant, que la désaffectation de ces terrasses est effective,

Considérant, que le déclassement est ainsi possible et justifié,

Il est proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation des terrasses le long de la façade de la maison Nardy, rue des Trois-Croix, et de décider de déclasser celles-ci du domaine public communal en vue de leur transfert dans le domaine privé de la commune.

Vu l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales.

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Vu le constat réalisé le 10 juillet 2024.

Sylvie FIGUET veut comprendre la différence entre domaine public et domaine privé de la commune. Il lui est répondu succinctement, que le domaine public recouvre ce qui à l'usage de tout le monde, du public, et le domaine privé ce qui ne sert qu'à la commune.

Le conseil municipal,
Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Constata** la désaffectation des terrasses le long de la façade de la maison Nardy, rue des 3 croix, celles-ci étant clôturées et inaccessibles au public.
- **Prononce** le déclassement de la partie des parcelles susvisées du domaine public communal en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Maître Chaleil, Notaire

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

N° DE PIECE INTERNE	TIERS - CP VILLE	OBJET	DUREE DU CONTRAT	MONTANT Euros
2024-010	ALPES CONTROLES	Mission de contrôle technique pour la réalisation d'un bâtiment destiné aux services techniques	jusqu'à la fin des travaux	2 900 € HT soit 3 480 € TTC par la commune
2024-011	ALPES CONTROLES	Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la réalisation d'un bâtiment destiné aux services techniques	jusqu'à la fin des travaux	2 915 € HT soit 3 498 € TTC par la commune

Le conseil municipal,
Après en avoir débattu,

- **Prend acte** des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère

ATRES SUJETS D'INFORMATION

- **Les gens du voyage** : le champ de foire a été envahi le 14 juillet par 200 caravanes. Une réunion a eu lieu le 18/07 avec la CCBE, les services de la préfecture ainsi que le médiateur de la Préfecture. Cet envahissement cause de nombreuses nuisances, alors même que la CCBE possède une aire de grand passage (malheureusement vandalisée). Il existe un déficit en Isère d'aires de grand passage. La commune est en droit de demander à la préfecture de faire accélérer les choses en matière de création d'aires de grand passage dans le Département. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Un nouveau groupe s'annonce du 28 juillet au 15 août. On constate que les groupes sont plus importants que par le passé.

Tant qu'il n'y a pas de péril (autre que des incivilités), la préfecture n'agit pas.

Stéphan HERVÉ précise que l'aire de grand passage de la CCBE (capacité de 90 familles) est appréciée. Le Maire explique qu'elle sera remise en état (devis de réparation réalisé, travaux effectués en septembre).

Christophe FAYOLLE constate que les gens du voyage se branchent sur les bornes incendie... et qu'il pourrait y avoir des compteurs. Le Maire indique que ce choix impliquerait de conventionner avec les gens du voyage, et donc de leur donner une sorte de reconnaissance.

- **Rénovation de l'église** : on est maintenant en mesure de choisir l'entreprise (spécialisée dans la rénovation du patrimoine) qui va refaire la façade de l'église. Les travaux commenceront après la foire et se termineront en fin d'année.

En même temps, le stationnement sur la place de l'église sera refait au sol et un projet de création de places de stationnement supplémentaires sur le champ de foire est à l'étude.

Manuel GOMEZ redit qu'il y a des voitures ventouses sur la place de l'église.

*- **Réaménagement de la Place du village et de la cour de l'école** : un premier rendez-vous avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Cambium, ECE, et Kaleido'scop a eu lieu le 16 juillet. La première impression est favorable : complémentarité des personnes et regard affûté sur la zone d'étude.*

*- **Organisation de la Foire** : la commune rencontre d'importantes difficultés car les services de l'Etat exercent une forte pression sans tenir compte des moyens très limités de la commune. La mise aux normes requiert d'importants moyens financiers pour s'adapter (ERP, poteaux incendie, réception des animaux sur le foirail).*

En ce qui concerne la Foire, Patrick ROY précise que le marquage de l'itinéraire de circulation des secours sera réalisé.

Christophe FAYOLLE signale que des habitants enlèvent les barrières de rétrécissement installées route du Bain pour stationner leur véhicule.

*- Il est signalé le **mauvais état de la route du Mollard-Bourcier** avec beaucoup de nids de poule liés à des gros camions qui circulent. Les responsabilités respectives des communes de Rives et Beaucroissant sont à définir clairement.*

La séance étant close, elle est levée à 20h12.
Beaucroissant, le 19 juillet 2024.

**Le secrétaire de séance,
Stéphan HERVÉ**

**Le Maire,
Antoine REBOUL**